

**ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE (ACS)**

**Certificate of sanitary conformity**

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et aux circulaires du Ministère de la santé  
DGS/VS4 n° 99/217 du 12 avril 1999 et DGS/VS4 n° 2000/232 du 27 avril 2000

<b>Coordonnées du demandeur /</b> <b>Contact details of the ACS owner :</b>  <b>PLASTIQUE SRAGHNA</b> <b>12, Zone industrielle Tit mellil</b> <b>29640 CASABLANCA</b> <b>MAROC</b>	<b>Nom(s) commercial(aux) du produit fini /</b> <b>Commercial name(s) of the finished product :</b>  <b>Tube PE100</b> <b>en résine Tasnee 100 black</b>
--	--

**Type de produit fini / Type of finished product :**

<input checked="" type="checkbox"/> tube / pipe	<input type="checkbox"/> Réservoirs / Storage systems	<input type="checkbox"/> joint / seal, gasket, o-ring...
<input type="checkbox"/> revêtement pour tubes / coating for pipes	<input type="checkbox"/> Produits pour réservoirs / Products for storage systems	<input type="checkbox"/> composant d'accessoires / accessories component
<input type="checkbox"/> produit de jointoyage / sealing product	<input type="checkbox"/> raccord et manchon / fittings	<input type="checkbox"/> autre / other :

**Nature du matériau / Type of material :**

<input type="checkbox"/> polychlorure de vinyl PVC	<input type="checkbox"/> polybutylène PB	<input type="checkbox"/> ethylene-propylène EPDM
<input type="checkbox"/> PVC surchloré PVC-C	<input type="checkbox"/> polyamide PA	<input type="checkbox"/> butadiène-acrylonitrile NBR
<input checked="" type="checkbox"/> polyéthylène PE	<input type="checkbox"/> polytétrafluoroéthylène PTFE	<input type="checkbox"/> autre / other :
<input type="checkbox"/> polyéthylène réticulé PEX	<input type="checkbox"/> acrylonitrile-butadiène-styrène ABS	
<input type="checkbox"/> polypropylène PP	<input type="checkbox"/> à base de résine époxydique / epoxy resin	

**Température(s) d'utilisation / Temperature(s) for the use :**

<input checked="" type="checkbox"/> Eau froide / Cold water	<input type="checkbox"/> Eau chaude / Warm water	<input type="checkbox"/> Eau très chaude / Hot water
---	--	--

Commentaires / Comments : /  
Couleur du matériau / Material color : noire / black

**N° de dossier attribué par le laboratoire habilité / File reference :** **24 MAT LY 067**

**Formulation chimique / Chemical formulation :**  
Vérifiée par le laboratoire et conforme aux listes positives  
Checked by the laboratory and conform to the positive lists

**Essais de migration réalisés selon les normes NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 ou -2:**  
**Migration tests performed according to the standards NF EN 1420, NF EN 13052-1 & NF EN 12873-1 or -2 :**  
Rapport S/V testé / S/V tested ratio : 14,3 dm<sup>-1</sup>  
Facteur de conversion associé / Associated conversion factor : 20 day/dm  
Date des essais / Tests date : du 01 Mars au 16 Mars 2024 / from March 01 to 16, 2024.  
Commentaires : Les essais d'inertie n'ont fait apparaître aucune anomalie. Les résultats sont conformes aux critères d'acceptabilité fixés en annexe 1.  
Comments : The migration tests do not bring out any anomaly. The results are in accordance with the acceptance criteria set out in annex 1.

**Attestation délivrée par / Certificate issued by :** Christelle AUTUGELLE      Signature :  
Responsable Laboratoire MCDE  
CARSO-LSEHL

A la date du / Date of issue : 27 Mars 2024  
Date d'expiration de l'ACS / Expiry date : 27 Mars 2025  
Commentaires / Comments : /

## ANNEXE I – Critères d'acceptabilité

Paramètres	Méthodes de mise en eau	Méthodes d'analyse	Critères d'acceptabilité	Unités
S é r i c	NF EN 1420	NF EN 1622	1) Tubes de diamètre intérieur inférieur à 80 mm : - Après 10 jours : si $TON/TFN \leq 8,0$ alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté - Après 10 jours : si $TON/TFN > 16,0$ alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $8,0 < TON/TFN \leq 16,0$ alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si $TON/TFN \leq 8,0$ alors le produit est réputé avoir réussi. Si $TON/TFN > 8,0$ alors le produit est réputé avoir échoué. 2) Tubes de diamètre intérieur supérieur ou égal à 80 mm, raccords, accessoires, membranes, joints et adhésifs : - Après 10 jours : si $TON/TFN \leq 2,0$ alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté. - Après 10 jours : si $TON/TFN > 4,0$ alors le produit est réputé avoir échoué. - Après 10 jours : si $2,0 < TON/TFN \leq 4,0$ alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours. - Après 31 jours : si $TON/TFN \leq 2,0$ alors le produit est réputé avoir réussi. Si $TON/TFN > 2,0$ alors le produit est réputé avoir échoué.	mg/L Pb/Co
			<ul style="list-style-type: none"> <li>≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés</li> <li>≤ 0,5 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés</li> <li>- Après 10 jours : si <math>COT \leq 0,5</math> alors le produit est réputé avoir réussi et le test peut être arrêté.</li> <li>- Après 10 jours : si <math>COT &gt; 2,0</math> alors le produit est réputé avoir échoué.</li> <li>- Après 10 jours : si <math>0,5 &lt; COT \leq 2,0</math> alors le test peut être poursuivi jusqu'à 31 jours.</li> <li>- Après 31 jours : si <math>COT \leq 0,5</math> alors le produit est réputé avoir réussi. Si <math>COT &gt; 0,5</math> alors le produit est réputé avoir échoué.</li> </ul>	
S é r i c	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN 1484	≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés	mg/L
			<ul style="list-style-type: none"> <li>≤ CM (robinet (BPA : non détecté))</li> <li>à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés</li> </ul>	
S é r i c	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	Analyse au cuivre	<ul style="list-style-type: none"> <li>≤ 1 pour pic</li> <li>≤ 5 pour la somme des pics</li> </ul>	µg/L
			<ul style="list-style-type: none"> <li>≤ 0,1 x LQ* (paramètres disposant d'une LQ fixée dans l'arrêté du 11 janvier 2007*)</li> <li>à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés</li> </ul>	
S é r i c	NF EN 12873-1 NF EN 12873-2	NF EN 10301 ou NF EN 15680	<ul style="list-style-type: none"> <li>≤ 10 à 10 jours (3ème période de migration en eau froide, 7ème période de migration en eau chaude/très chaude) ou à 31 jours (9ème période de migration en eau froide, 22ème période de migration en eau chaude/très chaude) en cas d'essais prolongés</li> </ul>	µg/L
			<ul style="list-style-type: none"> <li>* CM/robinet = Concentration maximale admissible au robinet / LP = listes positives / LQ = limite de qualité</li> </ul>	

\* Arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées